PROCES-VERBAL

DE DEPOT DES INSTRUMENTS D'ADHESION DE LA ROUMANIE A LA CONVENTION INSTITUANT UNE COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE SIGNEE A FARIS LE 1er JUILLET 1957

> Monsieur le Docteur Mircea BALANESCO, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Roumanie, s'est présenté aujourd'hui au Ministère des Affaires Etrangères pour procéder avec Monsieur Ludovic CHANCEL, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Protocole, agissant au nom du Ministre des Affaires Etrangères, au dépôt des instruments d'adhésion de la Roumanie à la Convention instituant une Commission Séricicole Internationale, signée à Paris le ler juillet 1957 en exécution de l'article 25, alinéa 2, de ladite Convention.

Les instruments ayant été, après examen, trouvés en bonne et due forme, ont été déposés, pour y être conservés, dans les Archives de la République Française.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont dressé le présent Procès-Verbal, qu'ils ont revêtu de leur sceau.

FAIT A PARIS, en double exemplaire, le 3 avril 1959

J. Chance

A Enplaner